

90 mai 1879

Archives
Général du Sénat

Commission

relative à un port en eau profonde
à créer à Boulogne



Commission

pour l'examen d'un projet de loi ayant pour
objet d'autoriser la création d'un port en
eau profonde à Boulogne (Somme Calais)



[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

Séance du 20 mai 1878.

M. de Comte Roger (M. And) Président d'âge
M. de Rodière, deuxième d'âge.

On procède à l'élection de Président.

Nombre de votants : 9 Majorité absolue : 5

M. Martel est nommé Président à l'unanimité.

M. de Rodière est nommé Secrétaire.

M. le Président expose les bases du projet de loi. Une modification a été faite au projet primitif relativement aux vices et moyens. Au lieu d'un avance de fonds faite par le Sénat à la Chambre et remboursée par l'État au moyen d'annuités calculées à 5 1/4 %, le Gouvernement s'accorde avec la Chambre, et propose faire par chaque année la somme de 5 francs en bons de Trésorerie publique.

Le Comité est unanime à accepter les bases du projet, et nommé à l'unanimité M. Huguet, rapporteur.

Le Comité doit se réunir le dimanche au Ministère ou à la Chambre Publique Samedi 24 Mai à 10 h du matin.

Le Sénat est levé.

Le Secrétaire

C. de Rodière

Le Président

M. Martel

Séance du 24 mai.

Le Sénat est ouvert à 1 h.

M. Huguet, rapporteur, donne lecture de son rapport, conduisant à l'adoption du projet, tel qu'il a été voté par la Chambre des Députés.

M. de Rodière, deuxième d'âge, expose le projet par lequel on entend au projet de Doubs, ce projet par lequel l'État s'engage à payer pendant 11 ans, à l'exception des 5 francs par les grands cultivateurs propriétaires de terres et de vignes. Il rappelle les divers projets étudiés au Sénat.

Il est néanmoins possible de prouver l'existence de ces deux faits.
Le rapport est ensuite approuvé, et le blanc est levé.

Le Secrétaire
C. M. M. M.

Le Président
F. Martel